



CC GALLY MAULDRE

RAPPORT RELATIF AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2018

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Sources :

- INSEE, note de conjoncture décembre 2017, vue d'ensemble
- Caisse d'épargne, Débat d'Orientations Budgétaires 2018
- Rencontres Finance Active 2017
- AMF – la Banque Postale collectivités territoriales : Indice des prix des dépenses communales, novembre 2017

I.1 Contexte économique global

a / la croissance

Le taux de croissance repart en hausse en France : +1,9% en 2017.

Pour 2018, l'acquis de croissance est de 1,7% (mi 2018).

Dans la zone euro, la croissance est estimée à +1,8% en 2018 contre +2,4% en 2017.

b/ l'inflation

L'INSEE estime l'inflation 2017 en France à 1,2% (résultats provisoires de janvier 2018).

La prévision d'inflation pour 2018 est d'environ 1% en France selon la loi de finances 2018.

L'indice des prix des dépenses communales ou « panier du Maire » demeure plus élevé que l'inflation des ménages : au 1^{er} semestre 2017, le panier du Maire a augmenté de 1,6% (1,0% si l'on inclut les charges financières, car les taux d'intérêt très bas font baisser l'indicateur). Sur la même période, l'inflation des ménages hors tabac n'a progressé que de 0,7%.

c/ l'emploi

La prévision du taux de chômage pour 2018 est stable selon l'INSEE (9,4% attendu pour 2018 contre 9,5% en 2017).

A la fin du 3^{ème} trimestre 2017, le taux de chômage dans les Yvelines se situe à 7,2% contre 9,4% au plan national (source INSEE).

d/ la consommation des ménages

La consommation des ménages augmente d'environ 1,2% en 2017, avec une prévision d'au moins 1,1% en 2018 pour l'INSEE.

e/ l'investissement des entreprises

L'investissement des entreprises affiche une croissance en hausse d'environ 4,4% en 2017, contre 4% environ en 2016. Cette croissance est estimée par l'INSEE à +3,7% en 2018.

f/ le budget de l'Etat

Le déficit public s'est fortement creusé à partir de 2009 (7,5%) pour revenir à 3,6% en 2013, avant d'augmenter de nouveau à 3,9% en 2014, et de revenir à 3,5% en 2015 et 3,4% 2016.

Le déficit public a « reculé » à 2,9% du PIB en 2017.

La loi de finances prévoit un déficit de 2,6% du PIB en 2018, soit sous la barre des 3% imposés par l'Union Européenne. Ceci n'est pas dû à une baisse de la dépense publique mais à une hausse des produits.

La dette publique a également très fortement augmenté : de 83% du PIB en 2010, elle atteignait en 2016 96,3% du PIB et en 2017 96,8%. Selon les prévisions de la loi de finances, la dette publique devrait se stabiliser en ratio à 96,8% du PIB en 2018.

I.2 La loi de finances pour 2018 et ses répercussions pluriannuelles sur les collectivités locales

a/ la hausse exponentielle du FPIC, Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal, se stabilisera en 2018

Le FPIC, mécanisme de péréquation dite horizontale, est en réalité un impôt déguisé qui prélève les communes dites « riches » au profit de communes ayant moins de moyens, sans contrôle de l'utilisation des fonds faite par les bénéficiaires.

Le FPIC a progressé très fortement, et atteint aujourd'hui 2,2 M€. Il atteindra en 2018 le plafond de 2% des ressources fiscales communales et intercommunales.

Pour 2018, nous avons décidé par précaution de provisionner une hausse de 3% du FPIC, pour tenir compte d'éventuels ajustements de périmètres intercommunaux, ou d'actualisation de ressources fiscales.

Augmentation du FPIC estimée jusqu'en 2020 :

CCGM	2014	2015	2016	2017	Estimation 2018	Estimation 2019	Estimation 2020
FPIC global	944 K€	1 289 K€	1 933 K€	2 161 K€	2 226 K€	2 271 K€	2 316 K€
<i>Evolution</i>		+36%	+50%	+11,8%	+3%	+2%	+2%
<i>Prélèvement supplémentaire annuel</i>		-345 K€	-644 K€	-228 K€	-65 K€	- 45 K€	- 45 K€
<i>Prélèvement supplémentaire cumulé</i>		-345 K€	-989 K€	-1 217 K€	-1 282 K€	-1 327 K€	-1 372 K€

En 2015, la décision a été prise par toutes les communes de Gally Mauldre de transférer le FPIC des communes à la CC, ceci afin d'améliorer l'intégration fiscale de notre intercommunalité, ce qui permet de bonifier sa dotation d'intercommunalité (DI) et procure environ 210 K€ de recette de dotation supplémentaire en 5 ans. Cette décision a été reconduite en 2016 et 2017.

Ce transfert du FPIC a nécessité la création d'une fiscalité intercommunale supplémentaire sur les ménages, dans des proportions importantes en 2015 étant donné le montant global du transfert. En contrepartie, les communes qui le pouvaient, avaient la faculté de décider de compenser en tout ou partie cette fiscalité par une baisse des impôts communaux, la dépense de FPIC ayant disparu des budgets des communes membres.

Pour 2018, il est proposé de maintenir une prise en charge du FPIC à 100% par la CC, pour deux raisons :

- Conserver le bénéfice d'une dotation d'intercommunalité bonifiée
- Garder une cohérence et une lisibilité dans notre action : beaucoup d'explications avaient été nécessaires en 2015 pour faire comprendre le transfert du FPIC à la CCGM, et la création d'une fiscalité conséquente sur les ménages qui en découlait ; il apparaîtrait incohérent deux ans plus tard de revenir en arrière et de faire de nouveau supporter une partie du FPIC aux communes membres

b/ La poursuite de la baisse des dotations de l'Etat

Après un gel des principales dotations de l'Etat de 2011 à 2013, celles-ci ont diminué plus fortement de 2014 à 2017.

Rappelons que ces dotations ne sont pas un cadeau fait par l'Etat, mais la juste contrepartie aux transferts de compétences opérés de l'Etat vers les collectivités locales depuis les premières décentralisations.

Leur diminution est donc très injuste : l'Etat entend faire ainsi contribuer les collectivités locales au redressement des comptes publics, or ces dernières ne sont pas responsables des déficits publics, puisqu'elles doivent voter leurs budgets en équilibre.

Par ailleurs, leur contribution dépasse très largement leur part dans la dette de l'ensemble des administrations.

A noter qu'en 2018, la dotation globale de fonctionnement diminuera moins fortement que les années précédentes en raison de l'abandon de la contribution au redressement des finances publiques, principale cause de diminution. En revanche, la dotation fera toujours l'objet d'un écrêtement.

A la place de cette contribution au redressement, le Gouvernement souhaite contractualiser avec les 319 collectivités les plus importantes (régions, départements, villes de plus de 50 000 habitants, EPCI de plus de 150 000 € habitants), sur un objectif d'augmentation plafonnée des dépenses de fonctionnement (1,2% maxi en 2018).

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement de la CC 2014 à 2020 :

	2014	2015	2016	2017	2018 (estimation)	2019 (estimation)	2019 (estimation)
DI d'origine	332 K€	280 K€ -16%	189 K€ -32%	145 K€ -23%	131 K€ -10%	117 K€ -11%	106 K€ -9%
DI supplémentaire grâce au transfert du FPIC			50 K€	40 K€	40 K€	40 K€	40 K€
<i>Soit en cumulé</i>				90 K€	130 K€	170 K€	210 K€
DI OBTENUE	332 K€	280 K€	239 K€	185 K€	171 K€	157 K€	146 K€
DCTP	913 K€	893 K€	876 K€	852 K€	833 K€	815 K€	797 K€
Total	1 245 K€	1 173 K€	1 115 K€	1 037 K€	1 004 K€	972 K€	943 K€
Evolution DGF		-6%	-5%	-7%	-3%	- 3%	- 3%

DI : dotation d'intercommunalité

DCTP : dotation de compensation de la taxe professionnelle

Le transfert du FPIC a fait gagner à la CC environ 210 K€ en 5 ans.

c/ la revalorisation des bases d'imposition

La loi de finances pour 2018 prévoit une revalorisation de 0,9% seulement des bases servant de calcul aux impôts fonciers et à la taxe d'habitation (0,4% en 2017, 1% en 2016), au motif que l'inflation a été quasi nulle en 2017.

C'est oublier que les collectivités locales sont soumises à une inflation bien supérieure à celle des ménages.

d/ la suppression progressive de la taxe d'habitation

La loi de finances pour 2018 prévoit une disparition sur 3 ans de la taxe d'habitation pour environ 80% des ménages.

L'Etat s'est engagé à compenser ce dégrèvement aux collectivités concernées, dans la limite des politiques de taux et d'abattement en vigueur pour les impositions 2017. Les variations de taux postérieures resteront à la charge des contribuables.

Le dynamisme des bases continuera de bénéficier aux collectivités (hausse de base liée à la loi de finances, et aux constructions nouvelles sur la collectivité).

Le dégrèvement s'opère sur la base d'un taux global.

II. RESULTATS DE 2017 (à confirmer avec les derniers rattachements et pointage de la Trésorerie)

Sous réserve de la clôture définitive, l'exécution budgétaire 2017 fait apparaître les résultats prévisionnels suivants :

1. Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
	Prévu	Réalisé
Chapitre 011 charges à caractère général	2 412 092	2 229 902
Chapitre 012 charges de personnel	1 077 370	1 038 135
Chapitre 014 atténuation de produits	5 036 643	5 036 043
Chapitre 022 dépenses imprévues	505	0
Chapitre 023 virement à la section d'investissement	228 000	0
Chapitre 042 opérations d'ordre	40 525	40 525
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	379 083	366 816
Chapitre 67 charges exceptionnelles	100	0
TOTAL	9 174 318	8 711 421

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
	Prévu	Réalisé
Chapitre 002 excédent reporté	130 666	130 666
Chapitre 013 atténuation de charges	18 860	35 634
Chapitre 70 produits des services	483 958	481 858
Chapitre 73 impôts et taxes	6 964 811	7 011 727
Chapitre 74 dotations	1 576 023	1 587 833
TOTAL	9 174 318	9 247 718

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0	536 297
-----------------------------------	----------	----------------

2. Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
	Prévu	Réalisé	restes à réaliser
Chapitre 20 études	14 520	1 426	11496
Chapitre 204 subventions d'équipement	261 436	91 655	138000
Chapitre 21 immobilisations corporelles	319 082	34 363	44 143,81
TOTAL	595 038	127 444	193 640
			321 083

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	Prévu	Réalisé	restes à réaliser
Chapitre 001 excédent reporté	301 444	301 444	0
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	228 000	0	0
Chapitre 040 opérations d'ordre	40 525	40 525	0
Chapitre 10 dotations reçues	11 000	6 323	0
Chapitre 13 subventions reçues	14 069	7 069	3448,8
TOTAL	595 038	355 360	3 449
			358 809

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0	227 917	-190 191
			37 726

Les résultats détaillés de 2017 seront abordés lors de l'adoption du compte administratif 2017, en mars prochain.

Evolution des excédents de fonctionnement de la CCGM depuis sa création :

	2013	2014	2015	2016	Prévisionnel 2017
Excédent de fonctionnement	216 719	192 455	627 454	98 113	536 297

III. LIGNES DIRECTRICES DE 2018 :

- **Aménagement / Environnement**
 - Mission d'assistance pour la sortie du SIEED : 25 000 €
 - PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial – obligation) : 50 000 €
 - Bacs OM / composteurs : 32 000 €
 - Circulations douces études Mareil – Maule : 12 000 €
 - Circulations douces travaux Feucherolles / Chavenay : 170 000 € (subventions possibles ?)+ 20 000 € maîtrise d'œuvre
 - Informatique pôle urbanisme Feucherolles : 19 400 €
 - Etude sur l'aménagement de la zone de la gare de Maule en zone économique : 6 000 €

- **Communication**
 - Externalisation de la mise en forme de la lettre de Gally Mauldre à un prestataire (environ 2 500€ par an)
 - Nouvelle organisation administrative à mettre en place suite absence de la chargée de communication

- **Accueils de loisirs**
 - Retour à la semaine de 4 jours dans la plupart des communes voire la totalité
 - ➔ Impact budgétaire à prendre en compte (journée continue le mercredi)
 - Peu de travaux cette année dans les accueils de loisirs, sous réserve d'un éventuel passage de la commission de sécurité à Maule

- **Transports**
 - La mise en œuvre de Flexigo est un sujet très important, notamment l'accompagnement sur Saint Nom la Bretèche, mais n'entraîne pas de coût supplémentaire

- **NTIC**
 - Très Haut Débit sur le territoire = pas de coût pour Gally Mauldre excepté la cotisation au Syndicat Yvelines Numérique (0,30€ par habitant)

- **Maintien à domicile**
 - Renouvellement du marché portage de repas à faire en 2018 (échéance au 31 décembre)
 - Départ en retraite de la responsable du secteur Maule → remplacement à organiser

- **Développement économique**
 - Reprise de l'annuaire des entreprises par la délégation développement économique, et développement d'un site collaboratif : enveloppe d'environ 5 500 € (coût d'investissement la 1^{ère} année et coût de fonctionnement ensuite).
 - Propositions pour actions de promotion du territoire : enveloppe estimée à 40 K€

- Zone de la gare de Maule : opération de portage du foncier en vue de la revente à un investisseur privé : prix d'acquisition à déterminer (demande à faire au service du Domaine) (2018 ou 2019)
 - Transfert à l'intercommunalité de la subvention à l'association G&M emploi (Gally et Mauldre Emploi), en lieu et places des communes
- **Culture**
 - Budget 2018 : 10 000 € (y compris solde de 2 000€ pour le spectacle Alicia de 2017)
 - Parmi les nouveautés : concert EDELVOICE à Maule, concert ESKALINA + LEONID à Mareil, soutien Théâtre en Plaine à Chavenay, provision pour relancement Festival BD en Gally-Mauldre 2019

EVOLUTION DES COMPETENCES :

- GEMAPI : nous serons probablement amenés à privilégier des partenariats sous forme de délégation, pour des actions précises, avant un éventuel transfert de la compétence vers un organisme ayant compétence à l'échelle de tout le bassin versant de la Mauldre
- Voirie d'intérêt communautaire : définition à faire par un groupe de travail
- Péricolaire : réflexion à reprendre vers un éventuel transfert de la compétence, envisagé un temps puis reporté
- Eau : réflexion à engager par rapport aux obligations de 2020 ou 2026
- SDIS (Service Départemental d'Intervention et de Secours) : transfert des contributions des communes pour faire du coefficient d'intégration fiscale

IV. ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2018

1. Dépenses de fonctionnement

- FPIC : en l'état actuel de la réglementation, le FPIC devrait être plafonné à partir de 2018 ; nous prévoyons une hausse de 3% par rapport à 2017 (2 226 K€ contre 2 161 K€ en 2017), +100 K€ de provision pour incertitude sur le montant qui sera officiellement demandé par l'Etat en mai ou juin 2018
- Charges de personnel : impact de la suppression des TAP à partir de septembre : l'accueil de loisirs le mercredi matin entraînera un surcoût partiel en 2018
- Autres charges : stabilisation

2. Recettes de fonctionnement hors fiscalité ménages

- Dotations : la baisse sera moins forte cette année comme vu ci-dessus
- Compensation de pertes de bases de CFE : nous perdons totalement cette dotation à partir de 2018 (200 K€ en 2017, 0 en 2018)
- TEOM : en attente informations du SIEED et bilan 2017

- Fiscalité professionnelle : la hausse de CFE est plafonnée par la loi (de 2 à 3% maxi par an) ; les services fiscaux nous ont informés d'une possible baisse de CVAE en 2018 par rapport à l'an dernier

3. Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de fonctionnement

EN K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2015	REALISE 2016	Estimation 2017	Prévision 2018
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2135	2236	2230	2 286
012 CHARGES DE PERSONNEL	969	1 047	1038	1 069
014 ATTENUATION DE PRODUITS	4280	4970	5036	5 150
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	31	35	41	45
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	364	384	367	374
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0
TOTAL DEPENSES	7779	8672	8712	8 924

Retraitement effectué en retirant les dépenses du SIEED, le FPIC et les attributions de compensation, sur lesquels nous n'avons pas de prise, et faisant par conséquent ressortir le budget « réel » de la CCGM :

EN K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2015	REALISE 2016	Estimation 2017	Prévision 2018
TOTAL DEPENSES	7779	8672	8712	8 924
SIEED	-1565	-1611	-1450	-1 494
FPIC	-1289	-1933	-2161	-2 226
Attributions de compensation	-1426	-1426	-1426	-1426
BUDGET REEL CCGM	3 499	3 702	3 675	3 779

4. Evolution des dépenses de personnel et des rémunérations :

EN K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2015	REALISE 2016	Estimation 2017		Prévision 2018	Prévision 2019
012 CHARGES DE PERSONNEL	969	1 047	1 038		1 069	1 102

Les dépenses de personnel sont estimées en hausse de 3% par an : effet du « GVT » (glissement vieillesse technicité), suppression des NAP entraînant davantage d'heures d'animateurs (mercredi matin).

5. Structure des effectifs au 1^{er} janvier 2018 :

	Administratif	Urbanisme	ALSH	CCAS
Titulaires permanents	1	4	2	3
Non titulaires permanents	0	1	20	2
Non titulaires vacataires	0	0	0	2
TOTAL	1	5	22	7

NB : Ces effectifs ne comptabilisent que les agents employés par la CC, et n'incluent pas les agents communaux mis à disposition pour une partie de leur temps de travail, ni les missions de direction effectuées par les DGS/SG des commune au titre d'activité accessoire.

Le nombre d'animateurs ou d'agents chargés de l'aide à domicile et du portage de repas, évoluera en fonction de la fréquentation de ces services.

6. Evolution des avantages en nature :

- Pas d'avantage en nature logement ou véhicule au niveau de la CC Gally Mauldre (pas de logements de fonction ; véhicules de service uniquement)
- Les repas sont fournis au personnel travaillant pendant les heures de repas (animateurs des ALSH)
- Aucune évolution particulière prévue

7. Evolution du temps de travail :

A compter de la rentrée scolaire 2018, l'ensemble des communes supprimera les NAP mises en œuvre dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (NB : à la date de rédaction du présent rapport, la commune de Bazemont n'a pas arrêté sa décision).

Ceci entraînera la suppression du temps scolaire le mercredi matin, et un retour à l'ALSH à la journée le mercredi. Il conviendra donc d'adapter les effectifs et/ou les horaires du personnel en conséquence.

8. Investissement et engagements pluriannuels

Les dépenses d'investissement, en partie abordées au chapitre III « lignes directrices », seront présentées par délégation au moment du vote du BP, outre la présentation comptable officielle.

Aucune autorisation de programme ne sera votée.

9. dette

L'endettement de Gally Mauldre est toujours nul au 1^{er} janvier 2018.

En fonction des investissements retenus, il pourra être décidé d'inscrire un emprunt, les taux d'intérêt étant toujours très bas (exemple portage zone de la gare).

10. Besoin de financement 2018 et fiscalité des ménages

Les principaux éléments influant nos équilibres financiers ont été pris en compte dans la prospective présentée en Conseil le 29 novembre 2017 :

- Bons résultats de l'exercice 2017 (rappel : excédent global supérieur à 500 K€)
- Le FPIC : prévision hausse de 3% maximum
- Baisse des dotations moins forte cette année
- Perte de 200 K€ au titre de la compensation pour pertes de bases de CFE
- Pas de hausse majeure des dépenses de fonctionnement hors FPIC
- Investissements : les investissements ont été évoqués ci-dessus ; ils devraient être modérés notamment s'agissant des accueils de loisirs.

Les éventuels investissements liés au développement économique (acquisition foncière zone de la gare à Maule) ou en matière de circulation douce pourront aisément être financés par emprunt, les taux étant particulièrement bas.

Les bons résultats de 2017 nous permettent d'absorber le FPIC ainsi que la perte de compensation de bases de CFE, sans augmenter significativement la fiscalité.

Notre prospective faite en 2016 situait la hausse des impôts des ménages de 2018 à environ 8%.

La mise à jour de cette prospective en novembre 2017 situait plutôt la hausse de 2018 à +5%. Nous devrions donc plutôt nous situer au maximum sur cette tendance, sous réserve bien sûr de la clôture définitive de l'exercice budgétaire 2017, de la préparation du budget 2018 et des décisions et arbitrages à venir dans les prochaines semaines.

NOTE COMPLEMENTAIRE

La loi N°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, introduit dans son article 13 II deux nouvelles obligations en matière de Débat d'Orientations Budgétaires :

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement :

- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette »

Vous trouverez ci-dessous ces nouveaux éléments. Une démarche similaire a été effectuée pour le budget annexe du cinéma communautaire les Deux Scènes, dans une note complémentaire.

Ces notes seront annexées aux rapports sur les orientations budgétaires 2018 de la CC Gally Mauldre et du cinéma communautaire.

1/ Objectifs relatifs à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement

DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2016	Estimation 2017		Prévision 2018	Objectif 2019
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2236	2189		2 244	2 289
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 047	1038		1 069	1 096
014 ATTENUATION DE PRODUITS	4970	5037		5150	5253
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	384	352		359	366
66 CHARGES FINANCIERES	0	0		0	0
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0		0	0
TOTAL DEPENSES	8637	8616		8 822	9 004

2/ Objectifs relatifs à l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette

DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2016	Estimation 2017		Prévision 2018	Objectif 2019
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2236	2189		2 244	2 289
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 047	1038		1 069	1 096
014 ATTENUATION DE PRODUITS	4970	5037		5150	5253
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	384	352		359	366
66 CHARGES FINANCIERES	0	0		0	0(*)
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0		0	0
TOTAL DEPENSES	8637	8616		8 822	9 004

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2016	Estimation 2017		Prévision 2018	Objectif 2019
013 ATTENUATION DE CHARGES	12	37		20	20
70 PRODUITS DES SERVICES	443	491		501	511
73 IMPOTS ET TAXES	6259	7012		7152	7295
74 DOTATIONS	1 780	1 526		1 297	1 322
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	32	0		0	0
TOTAL RECETTES	8526	9066		8 970	9 148

EPARGNE DE FONCTIONNEMENT (recettes – dépenses)	REALISE 2016	Estimation 2017		Prévision 2018	Objectif 2019
	-111	450		148	144

Remboursement de capital d'emprunt	0	0		0	0(*)
------------------------------------	---	---	--	---	------

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	93	341		430(*)	300
-----------------------------------	----	-----	--	--------	-----

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT	12	13		15	15
--	----	----	--	----	----

BESOIN DE FINANCEMENT AVANT EMPRUNT	192	-122		267(*)	141
EMPRUNT CONTRACTE	0	0		0(*)	0
FONDS DE ROULEMENT DE FIN D'ANNEE	430	552		285	144

(*) : sous réserve de la décision à prendre au budget 2018 sur l'éventuel portage financier du terrain d'assiette de la zone de la gare à Maule. Voir le rapport principal sur les orientations budgétaires 2018, page 9/13.